



LETTRE D'INFORMATION

Notre eau est précieuse... Protégeons la !

EDIT'EAU

Depuis peu une nouvelle gouvernance a été mise en place. A charge pour elle de poursuivre le travail du Président sortant, Gérard GALY, qui avait su fédérer autour de lui les élus et les techniciens du Syndicat avec à leur tête leur directrice. Aujourd'hui le Syndicat SYMAR Val d'Ariège intervient, sur partie ou totalité du bassin versant de l'Ariège, avec sept intercommunalités concernées, en Ariège et en Haute Garonne.

Outre notre site internet « www.symarvalariegoe.fr » nous avons voulu, avec les Vice-Présidents, qu'un nouvel outil vienne appuyer notre communication pour rendre compte, sous un format simple, de nos activités auprès de nos partenaires et des 41 délégués issus des intercommunalités. Ainsi est née notre « Lettre d'information » dont vous découvrirez le premier numéro. Au fil des numéros nous vous ferons part de notre actualité, de la vie de nos différents partenariats, de nos missions dans le cadre de la compétence GEMAPI, de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations avec la protection des personnes et des biens, des travaux liés au Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, de notre action pédagogique auprès des écoles et de nos autres activités....

Notre Syndicat, qui est jeune dans sa structuration actuelle, avec son périmètre d'intervention qui couvre plus de 1000 kms de cours d'eau intervient également dans les plans locaux d'urbanisme, dans l'identification et la préservation des Zones Humides, dans la détermination des Zones d'Expansion de Crues, étudie la pertinence de la mise en place d'un PAPI (Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations) et est aussi partie prenante dans l'élaboration des SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux).

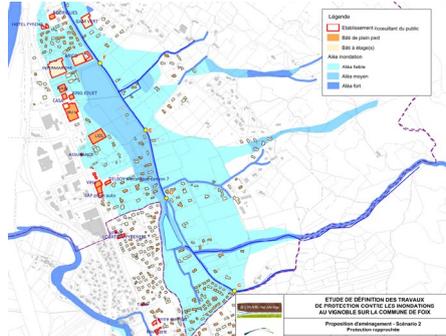
Toutes ces actions menées par les élus et les techniciens du Syndicat, au bénéfice des habitants et des territoires, vous seront donc rapportées régulièrement à travers cette lettre d'information.

Bonne lecture à vous et coule la rivière !....

Michel Audinos, Président du SYMAR Val d'Ariège

NOS MISSIONS PREVENTION DES INONDATIONS

Suite à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour la commune de Foix, le cabinet de conseil ARTELIA a terminé l'étude de réduction du risque inondation sur le quartier du Vignoble. Pour supprimer ce risque, il avait été envisagé de bétonniser une partie du cours d'eau ; ce projet a toutefois été abandonné compte tenu de l'impact écologique, financier et technique d'une telle action. **Des solutions alternatives ont été proposées, dont certaines pourront être intégrées à un potentiel futur PAPI.**



En parallèle, afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, **des études de danger (EDD) débuteront en 2021.** En effet, le SYMAR Val d'Ariège, exerce la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 : à ce titre, **le syndicat est devenu gestionnaire de 5 digues classées à Pamiers, Foix, Verdun, Savignac-les-Ormeaux et Mérens-les-Vals.** Ces ouvrages, auparavant entretenus par les communes, ne faisaient pas nécessairement l'objet d'études de surveillance régulières pour suivre leurs capacités à protéger. Les conclusions des EDD permettront de connaître la fiabilité de ces ouvrages : si elle est jugée suffisante, les élus du syndicat pourront demander le classement de l'ouvrage en **système d'endiguement.** Dans le cas contraire, l'ouvrage devra être neutralisé.

En savoir plus sur la gestion des ouvrages

NOS ETUDES POUR RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE L'ARIEGE

Deux études engagées en 2018 viennent de s'achever en fin d'année. La première visait à **bâtir une stratégie foncière sur les secteurs d'expansion de crue à restaurer.** Les propositions seront présentées aux élus en 2021 pour la suite à donner. La seconde étude a abouti à des **avant-projets de travaux pour l'arasement de remblais qui barrent les zones d'expansion de crue de l'Ariège sur les communes de Lasser, Vèbre et Urs, ou encore Varilhes et Pamiers.** Les premiers travaux d'arasement devraient être réalisés en 2021, avec l'accord des propriétaires.

NOS ACTIONS LIEES A LA RECHARGE SEDIMENTAIRE

Les rivières sont en permanence en mouvement. De ce mouvement naît un équilibre entre les différents matériaux (les sédiments) qu'elles transportent : il s'agit de la dynamique fluviale. Pourtant, cet équilibre est fortement perturbé par les actions de l'homme sur les cours d'eau (seuils, barrages, enrochements). Les conséquences sont nombreuses : aggravation de l'érosion des berges, incision en profondeur du lit, accélération de la vitesse d'écoulement pouvant provoquer des inondations...

Le SYMAR Val d'Ariège engage cette année la réflexion en vue de la recharge sédimentaire de la rivière Ariège.



DOCUMENTS URBANISME : NOS CONSEILS AUX COMMUNES

Le SYMAR Val d'Ariège, dans le cadre de ses missions, est consulté par les communes, les intercommunalités et par les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) **pour donner un avis technique sur les enjeux en présence lors de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme.**

Le syndicat apporte son expertise et sa connaissance du territoire aux collectivités afin que tous les éléments en lien avec les milieux humides/aquatiques et la prévention des inondations soient pris en compte dans les documents de planification de l'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et SCoT). Le syndicat suit actuellement une quinzaine de PLU, deux PLUi, le SCoT Vallée de l'Ariège et le SCoT du Pays du Sud Toulousain.

L'ACTU'

De mars à septembre 2021, nous accueillerons un étudiant pour travailler à l'élaboration d'une stratégie de politique de prévention des risques d'inondations (débordement et ruissellement) pour les années à venir.

Les EPCI seront rencontrés à cette occasion pour échanger sur les localités touchées et cibler les zones à enjeux de leur territoire.

RETROUVEZ-NOUS PAR TELEPHONE

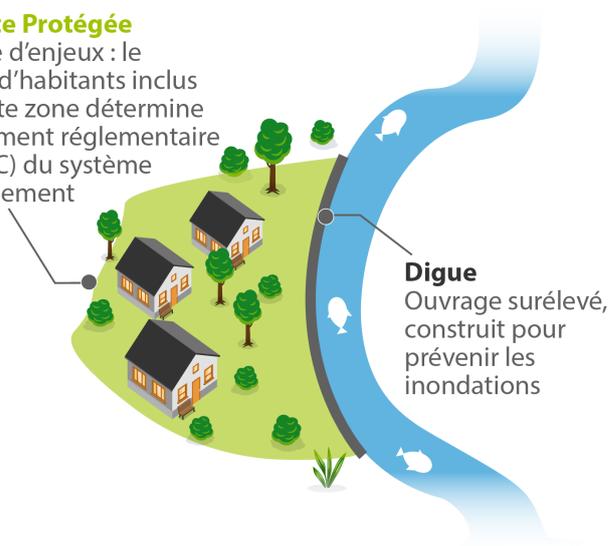
Siège administratif et technique à Arignac :
05 61 05 92 37

Antenne technique à Varilhes :
05 61 68 53 18

Mémento : les Systèmes d'Endiguement (SE)

Zone dite Protégée

Présence d'enjeux : le nombre d'habitants inclus dans cette zone détermine le classement réglementaire (A, B ou C) du système d'endiguement



➔ **Digues construites avant 2015**
Soumises à « régularisation administrative »

➔ **2015 : décret Digues**
Instauration de la notion de SE à savoir un ensemble cohérent d'une ou plusieurs digue(s) et autres ouvrages qui défend(ent) une zone à protéger contre les inondations jusqu'à un seuil nommé « niveau de protection ».

Ce seuil est déterminé grâce à une Etude de Dangers (EDD), un document obligatoire détaillant le fonctionnement et les performances du SE. L'EDD est un véritable outil de connaissance et de performance des ouvrages et participe ainsi à diminuer le risque inondation.